

# Règlement des études du Département Vents

Le département Vents s'adresse aux élèves voulant se former au hautbois, à la flûte, la clarinette, le saxophone, le basson, la trompette, le trombone, le cor et le tuba, du niveau débutant (âge 8 ans) jusqu'à un très bon niveau d'amateur (menant au Certificat d'Etudes Musicales – CEM) ou pour certains à l'aboutissement du cursus pré-professionnalisant (menant au Diplôme d'Etudes Musicales – DEM) ainsi qu'au Parcours Préparatoire à l'Enseignement Supérieur (PPES).

Le département Vents propose plusieurs dispositifs : parcours traditionnel (cours d'instrument, pratiques d'ensemble et Formation musicale), l'EPO (École Par l'Orchestre – voir document spécifique), l'EMI (Ensemble Mixte Instrumental – voir document spécifique).

L'enseignement se déploie autour de plusieurs axes :

- Faire découvrir le répertoire spécifique à chaque instrument en musique classique, mais aussi avec une ouverture et une curiosité pour d'autres styles (musiques traditionnelles, anciennes, actuelles, jazz...)
- Pratiquer la musique avec d'autres musiciens régulièrement et dès le plus jeune âge, sous diverses formes : orchestres, musique de chambre, dispositifs EMI, EPO, projets ponctuels, ateliers proposés par d'autres départements de l'ENM...
- Aider chaque élève à s'affirmer et s'épanouir artistiquement, en développant tout au long de son parcours sa sensibilité musicale (sa musicalité mais aussi ses goûts) ainsi que son autonomie.
- Aider chaque élève à développer des compétences plutôt larges grâce à un cursus assez complet (technique et musicalité propre à l'instrument, mais aussi pratiques collectives variées, ateliers de création et d'invention, projets multiples avec croisements entre esthétiques et disciplines...).

Les progrès des élèves sont mis en valeur régulièrement lors de prestations publiques (auditions du département cordes ou auditions de classe, séances au studio d'enregistrement pour les élèves les plus avancés, prestations festives à l'intérieur ou l'extérieur de l'ENM...).

L'équipe pédagogique est constituée de :

Basson : Pierre Cathelain

Clarinette : Carole Marque-Bouaret, Pascal Pariaud

Cor : Frédéric Hechler

Flûte : Mélodie Carecchio, Renaud Charles

Hautbois : Guillaume Hamet

Saxophone : Gérald Venturi

Trombone : Rémi Barberon

Trompette : Cédric Gautier

Tuba : Vincent Ollier

À ces 8 enseignants s'ajoutent Grégory Ballesteros et Danièle Clémot (piano) et Guillemette Schricke (clavecin), qui proposent un enrichissant travail d'accompagnement.

Le cursus global est construit sous forme de cycles d'une durée de trois à cinq ans. Ces cycles pluri-annuels permettent à chaque élève une certaine flexibilité dans la vitesse de progression.

L'évaluation des élèves se fait de manière continue, par l'enseignant en cours, également parfois en autoévaluation, ainsi que sous forme de bulletins semestriels envoyés aux parents par mail. L'élève partage le fruit de ses progrès en jouant lors d'une prestation publique avec piano ainsi qu'avec d'autres élèves instrumentistes tout au long du cycle.

L'engagement dans la pratique d'un instrument à vents demande un investissement hebdomadaire, à la fois pour suivre les différentes disciplines proposées à l'ENM (formation musicale, pratiques d'ensemble) mais aussi chaque semaine grâce à une pratique instrumentale régulière. Le soutien familial (sans nécessité d'être musiciens) s'avère pour cela très utile dans l'apprentissage.

Pour des raisons personnelles, d'études ou en cas de charge horaire trop importante, l'élève peut solliciter une disponibilité pouvant aller jusqu'à un an soit pour :

- Une discipline (dans la limite d'une fois par cycle).
- L'ensemble de sa scolarité à l'ENM (dans la limite d'une fois dans son cursus).

## **Cursus**

- **Le Premier cycle** : à partir de l'âge de 8 ans (durée de 3 à 5 ans)

Le 1er cycle permet d'établir des bases instrumentales et de compréhension de la musique. Il constitue déjà en soi une expérience artistique agréable et porteuse de sens, permettant de développer diverses motivations.

Pour le cursus traditionnel ou l'EMI, en 1er cycle, les élèves suivent de manière hebdomadaire :

- 1 cours individuel ou semi-individuel d'instrument (de 20 à 30min)
- 1 cours collectif de Formation Musicale (1h)
- 1 séance de pratique instrumentale collective: soit EMI (1h) dès la 1<sup>ère</sup> année.

Pour l'EPO, 2h de présence à l'ENM :

- 1h de cours instrumental en groupe de 2 à 5
- 1h d'atelier en collectif instruments mélangés autour de pratiques collectives et de notions théoriques (cf. document EPO)

- **Le Deuxième cycle** : (durée de 3 à 5 ans)

Le 2<sup>ème</sup> cycle permet de poursuivre les acquis musicaux et instrumentaux du 1<sup>er</sup> cycle. L'élève commence à se réapproprier son apprentissage, développe sa musicalité, son auto-critique, de la méthodologie dans son travail et une certaine autonomie. Il vit de nouvelles expériences et projets, se construisant peu à peu une culture musicale plus large.

Lors de la prestation publique de fin de 2<sup>ème</sup> cycle, l'élève présente un « projet musical autonome » impliquant une certaine autonomie de gestion et souvent de la créativité.

En 2<sup>ème</sup> cycle, les élèves en cursus traditionnel ou EMI suivent de manière hebdomadaire à la fois:

- 1 cours individuel d'instrument (de 30 à 45min)
- 1 cours collectif de Formation Musicale (1h) sous forme de modules trimestriels jusqu'à obtention du diplôme BEM (13 modules validés)
- Des pratiques collectives sous diverses formes. L'élève choisit chaque année, parmi les différentes propositions, au moins 2 sessions trimestrielles ou une discipline à l'année.

Pour l'EPO, le parcours de l'élève va se construire, avec l'aide de son enseignant ou de son enseignante, à partir d'une offre basée sur 4 types de pratiques à effectuer.

Ce socle minimum parcouru et évalué sous différentes formes (évaluation continue, auto-évaluation, participation, engagement, concerts...) permet à l'élève de valider la fin de son parcours EPO 2<sup>ème</sup> cycle. (Cours instrumental, modules de FM ou arrangements ou pratiques artistiques, grandes formations et projet personnel)

- **Le Parcours Personnalisé** (contractualisé ne permettant pas l'obtention de diplôme)

Le parcours personnalisé est adapté à l'élève qui aurait un projet particulier ne correspondant pas aux apprentissages habituels proposés en cursus diplômant. Il peut aussi être destiné à l'élève intéressé principalement par les pratiques collectives mais ayant besoin d'un soutien instrumental individuel très léger.

La durée du parcours personnalisé est de 1 à 3 ans, renouvelables sur avis de l'équipe pédagogique. Le contenu est complètement adapté à l'élève. Celui-ci doit donc rédiger par écrit sur un contrat les termes de son projet (durée, objectifs, disciplines, contenu, rythme de travail...) convenus entre lui et l'équipe enseignante.

Le cours instrumental n'y est que facultatif. Sa durée éventuelle n'est alors que d'1h par mois (modulable librement dans l'année scolaire, au tarif pratiques collectives). Ce temps peut aller jusqu'à 30 minutes hebdomadaires maximum selon avis de l'enseignant (Il est alors facturé au tarif courant).

Les élèves ont accès au parcours personnalisé à tout niveau, sortant parfois d'un 1<sup>er</sup> cycle diplômant mais plus souvent d'un 2<sup>ème</sup> cycle ou 3<sup>ème</sup> cycle. Ils peuvent revenir ensuite au cursus diplômant s'ils le souhaitent et sur avis de l'équipe pédagogique.

- **Le Troisième cycle amateur CEM** (durée ≈ 3 ans)

Le troisième cycle amateur constitue l'aboutissement des études musicales pour les très bons musiciens dont le devenir professionnel n'est pas celui d'instrumentiste. Le diplôme terminal de ce cycle, le Certificat d'Etudes Musicales (CEM), est un point de départ pour poursuivre ensuite une solide pratique amateur dans divers cadres hors de l'ENM. L'élève termine donc dans l'école ses acquis techniques, musicaux et méthodologiques pour être en mesure d'interpréter avec de plus en plus d'autonomie des morceaux de haut niveau dans différents contextes.

Ce cycle amateur peut également constituer une passerelle si le projet musical de l'élève évolue différemment : ce dernier a la possibilité de se réorienter en cours de route, ou de poursuivre, vers un troisième cycle spécialisé.

**Contenu et Volume horaire :**

- Temps de cours instrumental : 45 min à 1h (aménagement du temps en fonction des projets)
- UV Musique de chambre : 2 sessions (dont une d'invention)
- Orchestre ou grande formation : une session
- 6 Conférences culture à valider : Découverte de l'environnement culturelle (organisation, gestion du spectacle, lieux de diffusions)
- Projet en autonomie (création, invention, autres arts...)
- Participation à un projet transversal d'autres esthétiques : pour cela il faut recenser les ateliers existants dans l'école.
- Récital ou concert
- Participation à plusieurs auditions au cours du cursus, les dates seront annoncées au début de chaque année scolaire
- Travail avec Accompagnateur en option selon le projet

**UV à valider pour l'obtention.**

- Instrument
- Musique de chambre
- Pratique collective
- BEM de FM ou EPO
- 6 Conférence à valider
- Projet en autonomie
- Projet transversal

## **Critères d'évaluation :**

- Maîtrise du répertoire proposé par rapport à sa pratique instrumentale (Aisance de jeu)
- Connaissances musicales et artistiques
- Capacité à s'insérer dans le paysage musical : Être autonome, savoir où trouver les ressources nécessaires, vers qui se tourner pour jouer (lieux de diffusion, ensemble amateurs...)
- Pouvoir mener ou proposer un projet : capacité à organiser, arranger, créer et s'adapter

- **Le Troisième cycle renforcé :** (durée ≈ 3 ans)

Le 3<sup>ème</sup> cycle spécialisé permet un aboutissement des études musicales à l'ENM pour les élèves qui souhaitent pouvoir poursuivre ensuite vers des études musicales supérieures (Pôles supérieurs, Cefedem, CNSM, écoles supérieures européennes...) ou entrer directement dans le monde professionnel (intermittence, enseignement en associations...). Ce cycle est beaucoup plus exigeant que le 3<sup>ème</sup> cycle amateur et il est également plus complet (nombre conséquent d'heures et de disciplines). Il est donc destiné à des étudiants ayant une forte motivation professionnelle pour le monde de la musique.

Les enseignants se réservent la possibilité d'organiser une audition d'évaluation en cours de cursus en présence de l'équipe pédagogique.

Lors de la prestation finale pour l'UV DEM d'instrument, l'élève interprète plusieurs morceaux variés de son choix pour instrument soliste, de la musique d'ensemble et un « projet musical autonome » musical demandant une forte autonomie de gestion, le tout durant environ 35-40 minutes. Il présente oralement au public son programme.

Pour obtenir le « DEM », diplôme d'aboutissement de ce cycle, l'élève doit valider l'ensemble des UV (unités de valeur) :

- UV de pratique instrumentale dominante
- UV d'orchestre
- UV de Formation Musicale (niveau CEM obtenu)
- UV de Culture (12 conférences au choix à suivre. Equivalence pour une Licence musicologie obtenue à l'université = 6 conférences. Pour un Master = 12 conférences)
- UV d'analyse/écriture/culture et médiation 2 ans,
- UV d'invention (1an d'un des ateliers invention au choix)
- UV de musique de chambre (4 sessions 2 de répertoire et 2 de créations)
- UV de « projet personnel » (un projet musical collectif à réaliser avec une forte autonomie de gestion)

- **Cycle pré-professionnel/PPES**

Voir règlement spécifique PPES